



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 131 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui constitue le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, est présenté en application de la résolution 62/230 de l'Assemblée générale. Il y est demandé d'ouvrir des crédits additionnels d'un montant total de 11,4 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel, en sus du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2008-2009. L'augmentation des dépenses s'explique notamment par les fluctuations monétaires et par la hausse de l'inflation et des coûts salariaux standard. L'Assemblée est invitée à approuver l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant brut de 13 117 900 dollars (montant net : 11 404 700 dollars), pour inscription pour l'exercice biennal 2008-2009 au Compte spécial du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Explication des ajustements à apporter au montant net des ressources nécessaires.....	4
III. Pension des juges.....	6
IV. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre	7
Annexe	
Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2008-2009 : hypothèse budgétaires	8

I. Introduction

1. L'objectif principal du premier rapport sur l'exécution du budget est de recenser les ajustements à effectuer du fait des variations des taux d'inflation et de change ainsi que des coûts standard retenus pour le calcul des crédits initialement ouverts.

2. La ventilation de l'augmentation nette de 11 404 700 dollars des ressources nécessaires pour le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie en raison de ces ajustements techniques est donnée aux tableaux 1 et 2 ci-après. On trouvera au tableau 1 un état des ajustements par composante et par facteur de variation et au tableau 2 un état des ajustements par objet de dépense et par facteur de variation.

3. Les variations des paramètres utilisés pour chiffrer les crédits initialement ouverts sont expliquées en détail aux paragraphes 5 et 6 ci-après. Les hypothèses budgétaires retenues pour calculer le montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que les taux proposés dans le présent rapport sont présentés dans l'annexe.

Tableau 1

État récapitulatif des prévisions de dépenses et de recettes, par composante et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Crédits ouverts pour 2008-2009 ^a	Ajustements prévus			Total	Montants révisés proposés
		Taux de change	Inflation	Coûts standard		
Chambres	13 119,9	17,1	2 769,7	–	2 786,8	15 906,7
Bureau du Procureur	87 709,3	1 463,4	921,5	941,5	3 326,4	91 035,7
Greffe	242 350,4	3 437,4	1 779,7	1 625,8	6 842,9	249 193,3
Gestion des dossiers et archives	4 387,3	138,7	23,1	–	161,8	4 549,1
Total (brut)	347 566,9	5 056,6	5 494,0	2 567,3	13 117,9	360 684,8
Recettes						
Contributions du personnel	31 094,8	157,2	215,2	1 340,8	1 713,2	32 808,0
Recettes diverses	265,3	–	–	–	–	265,3
Total (net)	316 206,8	4 899,4	5 278,8	1 226,5	11 404,7	327 611,5

^a Approuvés dans la résolution 62/230.

Tableau 2
**État récapitulatif des prévisions de dépenses, par objet de dépenses
 et par facteur de variation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit ouvert pour 2008-2009 ^a	Ajustements prévus			Total	Montant révisé proposé
		Taux de change	Inflation	Coûts standard		
Postes	162 119,7	3 799,9	1 297,7	1 226,5	6 324,1	168 443,8
Autres dépenses de personnel	39 214,7	(424,8)	578,7	–	153,9	39 368,6
Émoluments des non-fonctionnaires	12 934,1	16,8	2 765,8	–	2 782,6	15 716,7
Consultants et experts	857,7	15,6	3,8	–	19,4	877,1
Voyages	5 513,4	–	136,3	–	136,3	5 649,7
Services contractuels	60 254,1	1 022,1	249,2	–	1 271,3	61 525,4
Frais généraux de fonctionnement	29 140,8	389,2	223,6	–	612,8	29 753,6
Dépenses de représentation	16,3	0,3	–	–	0,3	16,6
Fournitures et accessoires	2 248,7	27,9	8,7	–	36,6	2 285,3
Mobilier et matériel	3 561,8	58,4	14,5	–	72,9	3 634,7
Aménagement des locaux	320,4	(6,0)	0,5	–	(5,5)	314,9
Subventions et contributions	290,4	–	–	–	–	290,4
Contributions du personnel	31 094,8	157,2	215,2	1 340,8	1 713,2	32 808,0
Total (brut)	347 566,9	5 056,6	5 494,0	2 567,3	13 117,9	360 684,8
Recettes						
Contributions du personnel	31 094,8	157,2	215,2	1 340,8	1 713,2	32 808,0
Recettes diverses	265,3	–	–	–	–	265,3
Total (net)	316 206,8	4 899,4	5 278,8	1 226,5	11 404,7	327 611,5

^a Approuvé dans la résolution 62/230.

II. Explication des ajustements à apporter au montant net des ressources nécessaires

4. Les ajustements résultant des facteurs indiqués aux tableaux 1 et 2 entraîneraient une augmentation des dépenses de 13 117 900 dollars, qui porterait le montant total révisé des crédits ouverts à 360 684 800 dollars (chiffre bruts). Ce montant se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédit ouvert ^a	347 566,9	
Variation des paramètres budgétaires		
Fluctuations monétaires	5 056,6	Sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU
Inflation	5 494,0	Sur la base des indices des prix à la consommation, des coefficients d'ajustement promulgués aux fins du calcul

Coûts salariaux standard et aux dépenses communes de personnel	2 567,3	des indemnités de poste et de l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et budgétisés Sur la base de l'analyse des données salariales effectives, des taux de vacance de poste, des dépenses communes de personnel, des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale et des crédits à ouvrir au titre des contributions du personnel par suite de l'incorporation au traitement de base net d'un montant correspondant à des points d'ajustement
Montant total révisé (chiffres bruts)	360 684,8	

^a Approuvé dans la résolution 62/230.

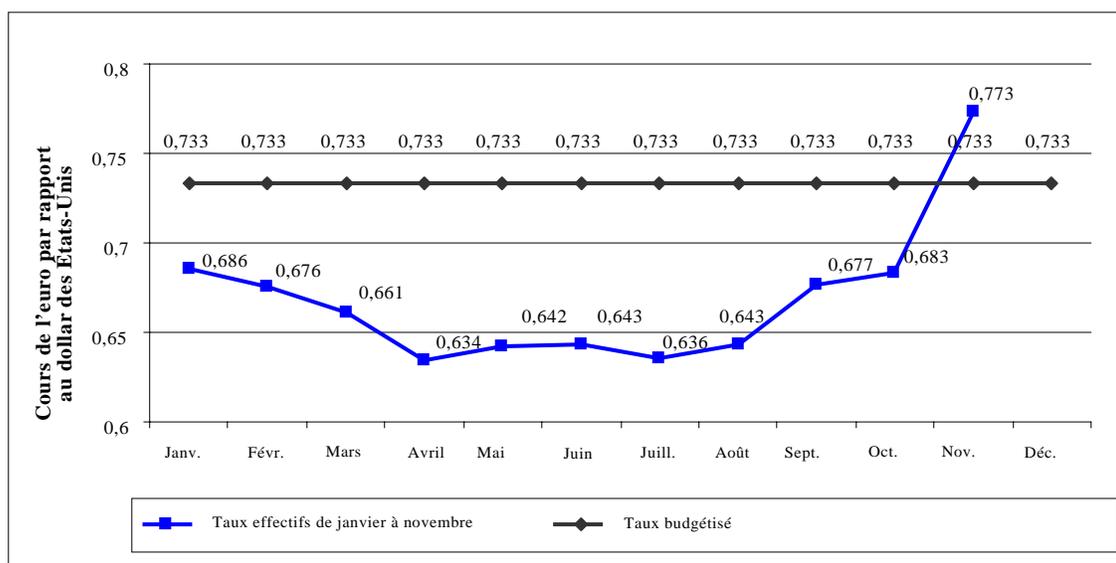
A. Fluctuations monétaires

(augmentation : 5 056 600 dollars)

5. Aux fins de l'actualisation des coûts, on peut se servir soit de la moyenne des taux de change opérationnels constatés depuis le début de l'exercice biennal, soit des taux opérationnels en vigueur au moment de l'actualisation. On se souviendra que dans son rapport sur les comptes de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, (A/51/5 (vol. I), chap. II, par. 110), le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible. Le Secrétaire général avait indiqué qu'il n'était pas souhaitable de déterminer à l'avance s'il fallait utiliser une moyenne ou se fonder sur le dernier taux de change disponible pour établir les prévisions budgétaires et réévaluer les coûts, et qu'il faudrait en décider au moment de chaque réévaluation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/7/Add.1 à 9; voir Add.6, par.5), qui a estimé que le Secrétaire général devrait utiliser les taux de change qui aboutiraient à l'estimation la plus basse.

6. Dans le présent rapport, on a utilisé les taux de change effectivement appliqués aux opérations de l'ONU pour la période allant de janvier à novembre 2008 et pour décembre 2008 le taux en vigueur en novembre. Étant donné la récente appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (voir figure ci-après), le taux en vigueur en novembre, c'est-à-dire le dernier taux disponible, a été appliqué pour 2009 afin d'obtenir l'estimation des dépenses la plus basse, conformément à la méthode établie. L'augmentation de 5 056 600 dollars qui en résulte correspond aux ressources supplémentaires requises pour 2008 en raison de l'appréciation de l'euro avant novembre 2008, partiellement compensées par une réduction des ressources pour 2009. Les ajustements qui devront être opérés pour refléter l'évolution effective des taux de change en 2009 seraient indiqués dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009. La diminution des autres dépenses de personnel correspond à l'allocation exceptionnelle de crédits pour 2009 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue d'assurer la continuité de certaines fonctions liées aux postes qui devraient être supprimés au 1^{er} janvier 2009 et est imputable à l'appréciation prévue du dollar par rapport à l'euro. La diminution des montants prévus au titre de l'aménagement des locaux s'explique par le fait que l'appréciation du dollar aura des incidences sur un crédit relativement plus important en 2009.

Figure
Évolution de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (2008)



B. Inflation

(augmentation : 5 494 000 dollars)

7. Les taux d'inflation révisés appliqués à tous les objets de dépense relatifs aux activités menées à La Haye ont été calculés en tenant compte des coefficients d'ajustement utilisés aux fins du calcul des indemnités de poste pour la période allant de janvier à novembre 2008 et de prévisions fondées sur les données utilisées par la Commission de la fonction publique internationale, des dernières informations disponibles concernant les indices des prix à la consommation ainsi que de l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et budgétés.

C. Ajustements apportés aux coûts salariaux standard

(augmentation : 2 567 300 dollars)

8. L'augmentation de 2 567 300 dollars correspondant aux ajustements apportés aux coûts salariaux standard représente les effets nets de la modification des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel. La révision des coûts salariaux standard pour 2008 est fondée sur les moyennes effectives constatées depuis le début de l'exercice biennal, par catégorie et par classe. Les prévisions pour 2009 ont été calculées en se fondant sur les tendances relevées en 2008.

III. Pension des juges

9. Au paragraphe 5 de sa résolution 62/230, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir dans le premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2008-2009 des informations sur les modalités précises de gestion des crédits à affecter au

provisionnement des pensions de retraite des juges du Tribunal et des pensions de réversion de leurs ayants droit.

10. Étant donné que les pensions de retraite des juges du Tribunal relèvent d'un régime qui leur est propre, le but premier de la politique d'investissement du mécanisme à mettre en place devrait être de couvrir ou dépasser le montant des prestations qui seront dues aux juges du Tribunal à leur retraite. Le Secrétariat étudie actuellement la question avec des spécialistes de la gestion des pensions et rendra compte à l'Assemblée générale du résultat de ces discussions à sa soixante-quatrième session.

IV. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

11. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) **Prendre note du présent rapport;**
- b) **Approuver l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant brut de 13 117 900 dollars (montant net : 11 404 700 dollars) pour l'exercice biennal 2008-2009 pour inscription au Compte spécial du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.**

Annexe

**Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie
pour l'exercice biennal 2008-2009 :
hypothèses budgétaires**

<i>Paramètres budgétaires</i>	<i>Crédits initialement ouverts</i>		<i>Montants révisés proposés (estimations)</i>	
	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Taux de change ^a	0,733	0,733	0,677	0,773
Taux d'inflation (pourcentage)	2,00	2,00	2,50	1,70
Coefficient d'ajustement utilisé aux fins du calcul des indemnités de poste (pourcentage)	55,75	57,55	67,55	52,10
Dépenses communes de personnel (pourcentage)	40,24	40,24	40,24	40,24
Taux de vacance des postes stables				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (pourcentage)	9,50	9,50	9,50	9,50
Agents des services généraux et des catégories apparentées (pourcentage)	7,90	7,90	7,90	7,90
Taux de vacance des nouveaux postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (pourcentage)	50,00	50,00	50,00	50,00
Agents des services généraux et des catégories apparentées (pourcentage)	40,00	40,00	40,00	40,00

^a Valeur du dollar des États-Unis en euros.